



# Conseil économique et social

Distr. générale  
12 mars 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 5 c) de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau : Forum pour la coopération  
en matière de développement**

## **Tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Conformément aux résolutions [61/16](#), [68/1](#), [70/192](#) et [70/299](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport est présenté par le Secrétaire général pour examen par le Forum pour la coopération en matière de développement. Il constitue la principale contribution à la réunion de haut niveau du Forum qui doit se tenir à New York le 14 mai 2020, à l'appui de la mise en œuvre, de l'examen et du suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du suivi du financement du développement. Il dresse un portrait du contexte mondial actuel, présente un état des lieux et recense les défis à relever en matière de coopération internationale pour le développement. Il met également en évidence les domaines clés dans lesquels les acteurs de la coopération pour le développement peuvent intensifier leur action afin de contribuer à renforcer les capacités des pays en développement et à accélérer les progrès au cours de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.



## I. Introduction

1. La coopération internationale pour le développement – ressources financières, développement des capacités, développement et transfert de technologies, action en faveur de changements d’orientation et partenariat multipartite – demeure un mécanisme exceptionnel et dynamique de mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Cependant, les divers intervenants, institutions et instruments favorisant la coopération pour le développement sont confrontés à des défis, nouveaux ou récurrents, qui sont en constante évolution. L’augmentation des risques de catastrophes et des risques climatiques, les risques de pandémie, les changements démographiques, la faiblesse des capacités et les déficits de confiance croissants à l’échelle nationale et internationale pourraient avoir une incidence disproportionnée sur les pays et les populations qui accusent déjà le plus grand retard.

2. Le Forum pour la coopération en matière de développement est la plateforme mondiale qui permet de passer en revue, d’un point de vue pragmatique, les tendances, les progrès et les questions émergentes dans le domaine de la coopération internationale pour le développement. Les participants au Forum tenu en 2018 ont appelé de leurs vœux des changements plus rapides et plus spectaculaires dans la coopération pour le développement aux vues des tendances et des défis en constante évolution auxquels ils font face, dont certains n’ont fait que prendre de l’ampleur depuis. Apporter des changements profonds est certes une tâche complexe, mais les politiques et pratiques transformatives adoptées par de nombreux acteurs donnent déjà des résultats. À l’horizon 2030, il faudra tirer parti des meilleures pratiques et des innovations fructueuses de tous les intervenants et de toutes les parties prenantes et en accélérer l’application afin que personne ne soit laissé pour compte.

3. Le présent rapport met en évidence certains domaines que les acteurs du développement considèrent comme prioritaires et qui, judicieusement adaptés et mieux exploités, pourraient libérer tout le potentiel de la coopération pour le développement au cours de la décennie d’action en faveur des objectifs de développement durable. L’analyse figurant dans le présent rapport devrait contribuer à produire des orientations politiques réalisables, à générer de nouvelles données probantes pour soutenir l’innovation, à faciliter l’apprentissage par les pairs et le partage des connaissances et à offrir des occasions de collaborer plus étroitement. Principale contribution de fond au Forum de 2020, le rapport éclairera en outre les délibérations de la session de 2020 du forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social, et de la session de 2021 du forum sur le suivi du financement du développement du Conseil.

## II. Contexte mondial et données les plus récentes sur la coopération pour le développement

4. Le Forum de 2018 a permis d’attirer l’attention sur la nécessité de renforcer la quantité, la qualité et la portée de tous les types de coopération pour le développement, financière ou non. Les participants au Forum ont lancé un appel fort pour que la coopération pour le développement se concentre plus systématiquement sur les pays et les personnes ayant le moins de ressources et dont les capacités sont les plus faibles. Tout en reconnaissant que les investissements tant publics que privés dans la réalisation des objectifs de développement durable sont essentiels, ils ont souligné le rôle distinct et vital de l’aide publique au développement (APD). En outre, ils ont insisté sur les contributions diverses et robustes de la coopération Sud-Sud, de

la coopération triangulaire et d'autres modalités de développement des capacités et de partenariat. Pour contextualiser l'analyse contenue dans le présent rapport, les tendances observées en matière de coopération internationale pour le développement depuis 2018 sont exposées ci-après.

### Aide publique au développement

5. Malgré son efficacité avérée à l'appui de l'élimination de la pauvreté et en faveur du développement durable, l'APD nette totale apportée aux pays en développement, calculée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie utilisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a diminué de 4,3 % en 2018. Selon la nouvelle méthode de l'équivalent-don adoptée par l'OCDE, l'APD apportée par le Comité d'aide au développement de cette organisation s'est élevée à 153 milliards de dollars en 2018, soit 0,31 % du revenu national brut (RNB) combiné des donateurs membres du Comité, ce qui reste inférieur au ratio cible de 0,7 %. Les cinq mêmes membres du Comité qui avaient atteint ou dépassé l'objectif en 2017 l'ont fait en 2018, à savoir le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède. Les Émirats arabes unis et la Turquie (non-membres du Comité dont l'APD n'est donc pas incluse dans le montant total de l'aide apportée par les membres du Comité) ont fourni respectivement 0,95 et 1,10 % d'APD par rapport à leur RNB<sup>1</sup>. Le financement de l'action climatique offert aux pays en développement par les pays développés, tant au niveau bilatéral que multilatéral, se serait élevé à 38 milliards de dollars en 2016<sup>2</sup>.

6. Bien que la baisse des décaissements bruts d'APD en 2018 soit largement attribuable à une diminution de l'APD destinée aux réfugiés dans les pays donateurs, cette baisse est inquiétante si l'on considère que l'APD reste bien en deçà des engagements tout en représentant une part importante du financement extérieur des pays en développement. En 2018, l'APD apportée aux pays les moins avancés a diminué de 2,1 % et ne représentait que 0,09 % du RNB des membres du Comité d'aide au développement, alors que l'objectif est de 0,15 à 0,20 %. Cette diminution s'est produite alors que d'autres formes de financement et de ressources pour le développement n'ont pas été offertes au groupe des pays les moins avancés dans son ensemble ; par exemple, l'investissement étranger direct s'est concentré dans quelques-uns de ces pays seulement et les envois de fonds ont joué un rôle limité dans la majorité d'entre eux<sup>3</sup>. L'APD destinée à l'Afrique, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement a diminué de 1,8 %, 8,9 % et 2,1 % respectivement en 2018.

7. Dans l'ensemble, l'aide programmable par pays, c'est-à-dire l'aide que les donateurs peuvent programmer pour certains pays ou certaines régions et sur laquelle les bénéficiaires peuvent avoir une influence importante, a légèrement augmenté, soit de 0,3 %, en 2018. Toutefois, dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays d'Afrique, cette aide a diminué de 1,1 %, 7,2 % et 0,1 %, respectivement. L'aide programmable par pays exclut les dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs, l'aide humanitaire, l'allègement de la dette et les coûts administratifs. L'augmentation observée de cette aide est

<sup>1</sup> *Rapport de 2019 sur le financement du développement durable* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.I.7).

<sup>2</sup> Comité permanent du financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « Résumé et recommandations du Comité permanent du financement sur l'évaluation biennale de 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat », 2018.

<sup>3</sup> *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.D.2).

attribuable aux décaissements plus élevés consentis dans les secteurs sociaux et économiques, qui sont venus compenser la baisse de l'APD destinée aux secteurs de la production. L'aide programmable par pays apportée au sous-secteur de l'éducation a augmenté pour tous les groupes de pays. La part destinée au secteur social a représenté la moitié ou un peu plus de la moitié de tous les décaissements bruts d'APD.

8. Depuis 2015, l'élément de libéralité de l'APD apportée aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral a diminué, bien que les dons faits aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique aient augmenté. En ce qui concerne les pays les moins avancés, l'élément de libéralité a diminué dans tous les secteurs, en particulier dans le secteur économique. Alors que ces pays s'acheminent vers un reclassement, il est nécessaire que tous leurs partenaires de développement les aident à mettre en place des processus favorisant une transition sans heurt, afin de faire en sorte que le reclassement ne sape pas les gains durement acquis en matière de développement durable (voir [E/2019/33](#)).

9. D'autres données issues d'enquêtes et d'exercices de suivi récents dressent un portrait mitigé quant à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'APD. Pour que le développement soit planifié efficacement, le financement doit être prévisible, ce qui est de moins en moins le cas. Des pays ont mentionné avoir eu de la difficulté à obtenir des plans de dépenses et des plans de mise en œuvre prévisionnels auprès de leurs partenaires de développement, en particulier dans les contextes extrêmement fragiles. Ainsi, la proportion de la coopération pour le développement pour laquelle les pays en développement ont reçu des plans de dépenses prévisionnels de la part de leurs partenaires de développement est passée de 71 % en 2016 à 67 % en 2018, ce qui s'est traduit également par une diminution de la part de la coopération soumise à un contrôle parlementaire<sup>4</sup>. Toutes ces tendances affaiblissent la capacité des pays en développement de planifier et de budgétiser efficacement leur action en faveur du développement, ce qui a des répercussions négatives sur leurs efforts pour renforcer la responsabilité.

10. Environ la moitié des pays en développement sondés disposaient de cadres de résultats nationaux, ou de documents nationaux similaires, pour examiner l'efficacité et les résultats de la coopération internationale en matière de développement et, par conséquent, en améliorer la qualité<sup>5</sup>. Néanmoins, la recherche a démontré qu'il était difficile pour les pays en développement de prendre l'initiative de mettre en place des cadres de suivi des résultats nationaux puisque de nombreux acteurs du développement utilisent leurs propres cadres, ce qui sape les efforts de renforcement des capacités nationales et entraîne un manque de constance dans l'évaluation des résultats ; seulement 14 % des pays en développement ont déclaré que leurs partenaires utilisaient le même cadre de suivi des résultats. Les données montrent en effet une baisse générale en matière d'harmonisation et d'utilisation des cadres de suivi des résultats depuis 2016. En 2018, alors que 83 % des nouveaux projets comportaient des objectifs harmonisés avec les priorités nationales, seulement 59 % des indicateurs de résultats étaient tirés de cadres de résultats propres aux pays en question, et seulement 50 % étaient harmonisés avec leurs statistiques et leurs systèmes de suivi<sup>6</sup>. Ce sont les partenaires bilatéraux qui seraient responsables de cette diminution dans l'utilisation des cadres nationaux car ils estiment,

<sup>4</sup> OCDE et PNUD, *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Comment les pays partenaires promeuvent des partenariats efficaces – Partie I du Rapport d'étape 2019 du partenariat mondial* (2019).

<sup>5</sup> Les résultats seront présentés dans l'enquête soumise lors du Forum de 2020.

<sup>6</sup> OCDE et PNUD, *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Comment les pays partenaires promeuvent des partenariats efficaces – Partie I du Rapport d'étape 2019 du partenariat mondial* (2019).

collectivement, que ceux-ci comportent des lacunes sur le plan des données et ne permettent pas de recueillir des données ventilées.

11. La part et le volume de l'APD consacrée à l'égalité des genres ont augmenté au cours de la dernière décennie. Si le financement de l'action en faveur de l'égalité des genres a atteint un niveau record, il demeure insuffisant. Par ailleurs, de nombreuses organisations de développement bilatérales ont une expérience considérable dans la mise en œuvre de programmes spécialement conçus pour les personnes handicapées, mais l'intégration de la question du handicap dans les cadres généraux de la coopération pour le développement continue de représenter un défi.

### **Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire**

12. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont les formes de coopération bilatérale et multilatérale les plus importantes et celles qui connaissent la croissance la plus rapide, comme en témoignent les résultats de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud tenue en 2019. Elles contribuent à mobiliser les principaux moyens de mise en œuvre dans des domaines tels que le financement des infrastructures ; le renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources et la coopération fiscale internationale ; la coopération technique en matière de données et de statistiques ; l'adaptation aux changements climatiques ; et la mise au point et le transfert de technologies. Elles aident également à focaliser la coopération pour le développement sur les pays en situation particulière, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique.

13. La coopération Sud-Sud, fondée sur un partenariat élargi qui englobe un soutien allant au-delà de la coopération financière, continue d'avoir une incidence sur le développement au sens large. Quelque 68 % des gouvernements des pays de programme ont indiqué que leur pays avait offert des programmes de coopération pour le développement à d'autres pays, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud ou d'autres plateformes d'échange entre pairs. Un peu moins, soit 64 % d'entre eux, ont déclaré avoir échangé des informations et des bonnes pratiques avec des partenaires de la coopération Sud-Sud dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en vue d'atteindre les objectifs de développement durable<sup>7</sup>.

14. Pour soutenir les infrastructures résilientes, l'initiative « Une Ceinture et une Route » de la Chine a permis d'élaborer 171 documents de coopération avec plus de 150 pays et organisations internationales<sup>8</sup>, et de lancer quelque 2 631 projets de soutien à l'infrastructure de connectivité<sup>9</sup>. Lors du deuxième Forum pour la coopération internationale « Une Ceinture et une Route », tenu à Beijing en avril 2019, les institutions financières chinoises ont fait état de projets d'infrastructure d'une valeur de 440 milliards de dollars avec les pays partenaires de l'initiative<sup>10</sup>. En outre, au Sommet Action Climat, tenu en 2019, l'Inde a lancé la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes, dont l'action est centrée sur le développement d'un partenariat pour augmenter le nombre d'infrastructures résilientes et freiner de manière quantifiable les pertes d'infrastructures. Elle agira principalement grâce à des partenariats dans les domaines de la gouvernance et de la politique, des technologies émergentes, de l'identification et de l'estimation des

<sup>7</sup> Organisation des Nations Unies, enquête du Département des affaires économiques et sociales menée en 2019 auprès des gouvernements des pays de programme.

<sup>8</sup> Agence de presse Xinhua, « Factbox: new progress in pursuit of Belt and Road Initiative », 19 mars 2019.

<sup>9</sup> Refinitiv, « BRI connect: an initiative in numbers », 2019.

<sup>10</sup> Ibid.

risques, du redressement et de la reconstruction, de la résilience, du financement et du développement des capacités<sup>11</sup>. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Mexique a utilisé son fonds d'infrastructure pour la Mésio-Amérique et les Caraïbes, connu sous le nom de Fonds du Yucatan, pour renforcer la résilience et soutenir le développement durable<sup>12</sup>.

15. Bien qu'il soit difficile de faire des estimations globales précises des contributions de la coopération Sud-Sud, financières ou non, certains intervenants ont pris des mesures collectives pour suivre et développer les meilleures pratiques dans le cadre de leurs activités dans ce domaine. Dans une étude publiée en 2019, 1 355 activités, projets et programmes de coopération Sud-Sud menés en 2016 et réunissant des pays ibéro-américains ont été évalués<sup>13</sup>. La majorité d'entre eux étaient de nature bilatérale, la majeure partie des projets étant axés sur le renforcement des capacités dans le secteur des services sociaux et, en particulier, celui de la santé. Un tiers des projets touchaient le secteur économique, visant par exemple le soutien au renforcement des secteurs productifs. Les initiatives environnementales ont été moins nombreuses.

16. La croissance rapide de l'économie de nombreux pays d'Afrique a entraîné une augmentation du nombre de pays participant activement à des activités de coopération Sud-Sud. La transformation, en 2018, de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique en Agence de développement de l'Union africaine devrait permettre renforcer de tels efforts en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le nouveau mandat de l'Agence lui donne un rôle élargi consistant à fournir des services de conseil et d'assistance technique axés sur les connaissances aux États membres de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales en matière de stratégies de développement durable et de développement des capacités. Le fait que les initiatives Sud-Sud sur le continent soient de plus en plus intra-africaines met en évidence la manière dont la coopération Sud-Sud tire sa force d'un sentiment partagé d'appropriation et de solidarité, en favorisant l'identité sous-régionale et régionale en vue de l'atteinte d'objectifs communs.

17. Une étude récente portant sur neuf pays d'Afrique a montré que plusieurs grands types de coopération étaient mis à profit dans leurs initiatives Sud-Sud, dont plus de 300 ont été enregistrées en 2017. Il s'agissait principalement de formation et d'assistance technique, d'appui prenant diverses formes et de financement de projets, suivis de près par les transferts de technologie<sup>14</sup>. De nombreuses initiatives mettaient principalement l'accent sur les objectifs de développement durable 9, 8 et 3, ainsi que sur la paix et le développement. D'autres domaines, tels que ceux couverts par les objectifs 10 et 5, ont reçu moins d'attention.

### **Financement privé, y compris le financement mixte et philanthropique**

18. Bien que les définitions de ce que l'on appelle le financement mixte varient, on constate une tendance croissante à utiliser des capitaux publics ou philanthropiques pour mobiliser les investissements du secteur privé en faveur du développement durable. La plupart de ces financements sont mobilisés par le biais de garanties des crédits et des risques et par des donateurs multilatéraux, principalement en faveur des pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire inférieur. De plus en plus, les

<sup>11</sup> Voir <https://resilientinfra.org>.

<sup>12</sup> Voir <https://globalmx.sre.gob.mx/index.php/en/international-cooperation/mexican-cooperation-beyond-the-eu/3-flagship-initiative-yucatan-fund>.

<sup>13</sup> Cristina Xalma et Silvia Lopez Cabana, *Rapport sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine 2018* (Madrid, Secrétariat général ibéro-américain, 2019).

<sup>14</sup> PNUD et autres, *Premier rapport sur la coopération Sud-Sud en Afrique* (2019).

donateurs du Comité d'aide au développement plaident pour que l'APD soit utilisée comme levier pour obtenir des investissements privés afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et il y a davantage d'argent qui est offert par les institutions de financement du développement, le financement mixte jouant un rôle central à cet égard. Depuis 2018, de grands donateurs bilatéraux, tels que le Canada, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, ont lancé de nouvelles initiatives et institutions de financement du développement<sup>15</sup>. Les institutions de financement du développement ont déclaré avoir financé des projets du secteur privé à hauteur de 6 milliards de dollars en 2018. Ces projets ont reçu 1,1 milliard de dollars de ressources concessionnelles et ont permis d'obtenir 1,7 milliard de dollars de financement du secteur privé et 2,4 milliards de dollars d'investissements pour compte propre de ces institutions<sup>16</sup>.

19. Le recours au financement mixte ne cessant de croître, les participants au Forum de 2018 ont recommandé que des efforts soient faits pour garantir que la part du financement global pour le développement qui revient aux pays vulnérables ne diminuerait pas et que le secteur des services sociaux recevrait un financement adéquat. S'appuyant sur les principes du Programme d'action d'Addis-Abeba, le *Rapport de 2020 sur le financement du développement durable* contient des propositions pour une approche en cinq volets du financement mixte, fondée sur l'appropriation par les pays, le développement des capacités et le partage équitable des risques et des bénéfices. Lorsque le financement mixte et d'autres instruments de financement spéciaux sont utilisés dans des pays tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les États touchés par des conflits, il convient de le faire avec prudence et conformément aux principes établis sur la qualité, l'efficacité et la portée de la coopération pour le développement. Les données recueillies par les systèmes de contrôle et d'évaluation restent variées dans ce domaine et elles sont parfois insuffisantes pour mesurer l'incidence de la coopération. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître l'engagement des parties prenantes et améliorer la qualité des informations recueillies auprès des bénéficiaires des projets de financement mixte.

20. Le financement privé des pays du Sud joue un rôle plus important. Les investissements étrangers directs en provenance des pays en développement ont augmenté de manière significative, représentant près de 30 % des flux mondiaux en 2019. Les flux d'investissement Sud-Sud vers d'autres économies en développement représentaient 28 % de l'investissement total en 2017. Les centres d'investissement régionaux ont été le moteur d'une grande partie des investissements étrangers directs intrarégionaux et Sud-Sud. Ces investissements sont restés les plus importants et les moins instables de tous les flux financiers externes vers les économies en développement. Ils ont également été accompagnés de flux financiers supplémentaires, principalement canalisés par les banques régionales du Sud<sup>17</sup>.

21. Les donateurs privés et philanthropiques qui rendent compte au Comité d'aide au développement ont contribué à hauteur de 6,5 milliards de dollars au développement en 2018. Cela ne représente qu'une fraction des quelque 150 milliards de dollars de dépenses philanthropiques annuelles et des 1 500 milliards de dollars

<sup>15</sup> Valentina Barbagallo, *Concord Aidwatch 2019: Leaving No One Behind – Time for Implementation* (Bruxelles, Concord Europe, 2019).

<sup>16</sup> Banque asiatique de développement et autres, *Groupe de travail des IFD sur le financement mixte concessionnel pour les projets du secteur privé : Rapport conjoint – Mise à jour d'octobre 2019* (2019).

<sup>17</sup> *Rapport sur l'investissement dans le monde 2019 : les zones économiques spéciales* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.D.12).

d'actifs gérés par 260 000 fondations dans 39 pays<sup>18</sup>. Dans le monde entier, l'éducation est la première priorité philanthropique. À mesure que le nombre et la portée géographique des organisations philanthropiques augmentent, de nouvelles questions, méthodes et outils apparaissent pour soutenir les efforts de développement durable. En outre, la plupart des fondations étudiées dans les différents pays gèrent leurs propres programmes et activités à diverses fins d'efficacité et d'efficience, plutôt que de s'engager uniquement dans l'octroi de dons. Des questions subsistent quant à la durabilité et aux effets à long terme des dépenses philanthropiques et à la nécessité de renforcer les capacités des partenaires d'exécution<sup>19</sup>.

22. Les points d'action et les recommandations sont les suivants :

a) Les ressources concessionnelles sont essentielles pour renforcer les capacités des pays et des personnes les plus en retard dans l'application du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Les pays devraient de toute urgence redoubler d'efforts pour respecter leurs engagements en matière d'APD et veiller à ce que les ressources disponibles au titre de l'APD soient effectivement destinées aux pays ayant le moins de moyens et les capacités les plus limitées, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique ;

b) Pour que les pays puissent progresser, tous les acteurs de la coopération pour le développement doivent harmoniser davantage leurs programmes avec les stratégies de développement et les systèmes nationaux, en fonction de la disponibilité d'informations prospectives sur les modalités et les activités de coopération convenues ;

c) La diversité, les pratiques et les effets de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, y compris la coopération régionale et interrégionale, continuent de s'élargir, et leur incidence peut être renforcée grâce à un meilleur partage des connaissances et à une meilleure évaluation de la part des divers intervenants ;

d) Les acteurs de la coopération pour le développement doivent veiller à ce que l'engagement du secteur privé influe sur le développement durable et contribue à répondre aux besoins des communautés pauvres et vulnérables, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba et sur la base des priorités du pays en matière de développement durable, d'un engagement plus fort des parties prenantes et d'un dialogue fondé sur des données factuelles.

### **III. Renforcer les capacités nationales de mobilisation des ressources**

23. La coopération internationale pour le développement peut contribuer de diverses façons à renforcer la capacité des pays, de mobiliser et de gérer les ressources, et le Forum de 2018 a montré à quel point les politiques nationales de coopération pour le développement et les catalyseurs connexes sont des outils importants à cet égard. La coopération pour le développement peut aider les pays à mettre en place des systèmes nationaux et à promouvoir des approches pangouvernementales pour mobiliser les ressources (nationales, internationales, publiques et privées) nécessaires à la mise en

---

<sup>18</sup> Paula D. Johnson, « Rapport mondial sur la philanthropie : perspectives sur le secteur des fondations mondiales », 2018.

<sup>19</sup> Synergos, « Renforcement des capacités au-delà des frontières : une stratégie pour les bailleurs de fonds et les partenaires », septembre 2018.



œuvre de leurs stratégies de développement durable. Elle peut également renforcer la capacité de mettre en place des lois, des politiques et des infrastructures pour le développement du secteur privé, ainsi que pour l'administration fiscale en appui aux systèmes d'impôt progressif. Le renforcement des capacités peut également permettre d'accorder la priorité à l'intensification des efforts de mobilisation des ressources destinées aux services sociaux et à l'amélioration de la prestation de services sociaux de qualité, ce qui rejaillit positivement sur le moral des contribuables.

### **L'appropriation par les pays et le rôle des facilitateurs de la coopération pour le développement**

24. L'enquête menée en prévision du Forum de 2020 a permis d'étudier la manière dont les pays utilisent les politiques nationales de coopération pour le développement en vue de réaliser le Programme 2030 et d'identifier les possibilités d'améliorer cette coopération. Quelque 64 % des 55 pays qui ont participé à l'enquête ont une politique de coopération pour le développement et 86 % des pays disposant d'une politique de coopération pour le développement et d'une stratégie de développement durable ont affirmé qu'elles étaient soit modérément soit fortement harmonisées, la plupart ayant déclaré qu'elles étaient fortement harmonisées<sup>20</sup>.

25. La très grande majorité des politiques nationales de coopération pour le développement contiennent des références aux diverses sources de coopération pour le développement, telles que le financement concessionnel, les dons et les prêts (78 %) ; l'APD comme catalyseur d'autres types de financement (81 %) ; la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (86 %) ; et la coopération technique et d'autres formes de renforcement des capacités (92 %). Le financement privé est moins souvent mentionné (58 %). Ces politiques et les pratiques connexes peuvent ainsi éclairer la conception et l'utilisation des cadres de financement nationaux intégrés qui sont préconisés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

26. Les pays utilisent leurs politiques nationales de coopération pour le développement pour encourager les partenaires externes à contribuer au renforcement des capacités nationales de mobilisation et de gestion des ressources dans le cadre de toute activité convenue. Par exemple, 81 % des intervenants interrogés ont des politiques qui couvrent l'utilisation des systèmes nationaux de passation de marchés et de gestion des finances publiques, et le même pourcentage d'entre eux encouragent l'utilisation des cadres de résultats nationaux. En outre, les politiques des pays reflètent des niveaux généralement élevés d'appropriation nationale pour toute une série d'indicateurs, ce qui se traduit notamment par la priorisation de la mobilisation des ressources nationales ; la définition des objectifs pour le gouvernement et les ministères au niveau national, ainsi que pour les administrations infranationales ; et la désignation des modalités à privilégier.

27. Des systèmes de gestion des finances publiques de qualité sont essentiels pour assurer la mise en œuvre efficace des stratégies nationales de développement durable. Toutefois, des données de suivi récentes montrent qu'une amélioration de ces systèmes dans les pays ne s'est pas nécessairement traduite par une augmentation de leur utilisation par les partenaires de développement<sup>21</sup>. Il faut veiller en priorité à renforcer les capacités en matière d'audit et de passation de marchés et à garantir que ces systèmes répondent aux objectifs d'égalité des genres. Les contextes dans lesquels la gestion des finances publiques et les systèmes nationaux connexes sont plus

<sup>20</sup> Les résultats seront présentés dans l'enquête soumise lors du Forum de 2020.

<sup>21</sup> OCDE et PNUD, *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Comment les pays partenaires promeuvent des partenariats efficaces – Partie I du Rapport d'étape 2019 du partenariat mondial* (2019).

régulièrement utilisés se caractérisent par un engagement à plus long terme avec le pays en développement partenaire et par la canalisation d'une plus grande part des ressources de la coopération pour le développement vers le secteur public<sup>22</sup>. Cela dénote l'importance d'une coopération pour le développement engagée et soutenue qui renforce les capacités et les connaissances au fil du temps.

### **Renforcer les capacités de mobilisation des ressources nationales**

28. Les changements liés à l'économie numérique et l'incidence de celle-ci sur les politiques et l'administration fiscales ne font qu'intensifier la nécessité d'une coopération internationale pour le développement qui renforce et non sape la mobilisation des ressources nationales.

29. Comme l'indique le *Rapport de 2020 sur le financement du développement durable*, l'APD destinée à la mobilisation des recettes intérieures a fait un bond de 43 % par rapport à 2017 pour atteindre 275 millions de dollars en 2018. Malgré cette augmentation, cette aide reste inférieure aux 301 millions de dollars enregistrés en 2016. S'il convient d'augmenter l'allocation de l'APD, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent jouer un rôle important et complémentaire en fournissant des ressources financières, des outils et un soutien aux capacités dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire des organisations fiscales régionales et interrégionales.

30. Tant les pays en développement que leurs partenaires extérieurs ont demandé une coordination accrue dans l'aide apportée en matière de mobilisation des ressources nationales, y compris relativement à la fiscalité. En 2019, dans le cadre de l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » de l'OCDE et du Programme des Nations Unies pour le développement, des audits ont permis de lever des recettes additionnelles de 480 millions de dollars. En outre, grâce à l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba une plus grande place a été accordée à la mobilisation des ressources nationales dans le cadre de la coopération internationale et des ressources importantes ont été générées, dont elle pourrait tirer profit dans son adaptation progressive aux besoins des pays en développement et à l'évolution du paysage institutionnel. La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales réunit le Fonds monétaire international, l'OCDE, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale et offre la possibilité de mener à bien des activités de renforcement des capacités fiscales plus coordonnées et plus efficaces afin de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable et de travailler en collaboration plus étroite avec les organisations fiscales régionales et interrégionales.

### **Environnement favorable au développement du secteur privé**

31. Dans les pays dont les capacités sont limitées, la coopération pour le développement devrait permettre d'aider les gouvernements à créer un environnement favorable au développement du secteur privé qui contribue à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable.

32. On estime que l'APD visant à consolider un tel environnement s'est élevée à 9,9 milliards de dollars en 2015, soit un montant similaire à celui de l'APD consacrée à l'éducation et supérieur à celui de l'APD consacrée à l'eau et à l'assainissement cette année-là<sup>23</sup>. Les responsables de l'enquête ont constaté qu'il existe une marge de manœuvre pour augmenter l'APD, en ciblant en particulier les pays les moins avancés, et pour améliorer la coordination et l'échelonnement des démarches d'aide.

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Development Initiatives, « The enabling environment for private sector development: donor spending and links to other catalytic uses of aid », mars 2018.

Ils ont également constaté qu'il était possible d'améliorer la pérennité et la portée de cette aide en l'octroyant directement aux activités de renforcement de l'environnement favorable plutôt que de l'acheminer par l'entremise d'autres mécanismes.

33. Pour créer un environnement favorable au développement du secteur privé, il faut également s'attaquer, notamment grâce à la coopération mondiale, à la criminalité, à la corruption et aux flux financiers illicites. Des cadres politiques nationaux de grande portée, prévisibles et compatibles avec les stratégies nationales de développement durable et les mesures de lutte contre la corruption sont également essentiels pour garantir l'accès de tous aux soins de santé, à l'eau, à l'éducation et à d'autres services vitaux<sup>24</sup>.

### **Renforcer les capacités au niveau infranational pour mobiliser et gérer les ressources**

34. Pour répondre pleinement à leurs besoins de financement, les gouvernements devront consolider les principales composantes du financement local, notamment la génération de leurs propres recettes (par exemple, les frais d'utilisation et les taxes locales) et la gestion des actifs et des finances, ainsi que la capacité au niveau local de tirer profit des sources publiques et privées de financement à long terme.

35. Une coopération internationale pour le développement plus étroite dans tous les domaines clés du financement local serait bénéfique pour les administrations locales. En particulier, les autorités locales devront renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles pour améliorer la collecte des recettes ; assurer, efficacement et en temps voulu, l'acquisition, l'entretien et la cession des actifs matériels tels que les terrains, les bâtiments et les infrastructures ; et présenter des budgets à moyen terme et accroître leur solvabilité pour mobiliser des sources de financement à long terme. Les efforts de renforcement des capacités devraient également viser à améliorer la communication, la collaboration et la coordination entre les acteurs financiers locaux, y compris les différents niveaux de gouvernement. Par exemple, la coopération pour le développement a contribué à accroître le soutien apporté par les administrations centrales aux administrations locales grâce au lancement d'une initiative d'octroi de dons axé sur les résultats, sur la base d'évaluations annuelles des dépenses par rapport à des critères de référence convenus au préalable<sup>25</sup>.

36. La coopération Sud-Sud prend une importance de plus en plus grande au niveau local, par exemple par le biais d'investissements substantiels dans les infrastructures, de prêts, d'activités d'apprentissage entre pairs et de réseaux d'échange de connaissances. On estime que 70 % des villes, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, participent à des échanges entre pairs et à des partenariats transfrontaliers<sup>26</sup>.

37. Le système des Nations Unies fournit un soutien au renforcement des capacités des gouvernements nationaux et des autorités locales pour développer les éléments clés du financement local. Le soutien de l'Organisation des Nations Unies a permis de concevoir des outils et des plans pour maximiser les recettes locales, améliorer la gestion des actifs et des finances publiques, aider les administrations locales à identifier des mécanismes de financement appropriés pour la fourniture de services et

<sup>24</sup> Martin Polaine, *Good Practices in Public Sector Excellence to Prevent Corruption: A Lessons Learned Study in Support of the Implementation of the United Nations Convention against Corruption (UNCAC)* (PNUD, 2018).

<sup>25</sup> Daniel Platz et autres, *Financement du développement urbain durable dans les pays les moins avancés* (Nations Unies et Fonds d'équipement des Nations Unies, 2018).

<sup>26</sup> OCDE, *Reshaping Decentralised Development Co-operation: The Key Role of Cities and Regions for the 2030 Agenda* (Paris, 2018).

les projets d'infrastructure et accroître leur cote de crédit de façon à tirer parti des sources de financement publiques et privées à long terme.

38. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les pays ont demandé un soutien accru des capacités nationales de mobilisation des ressources et cette demande a entraîné la reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies, qui comprennent désormais des économistes ainsi que des spécialistes des partenariats et du financement du développement. Ces changements et d'autres encore devraient permettre au système des coordonnateurs résidents d'aider davantage les États Membres à promouvoir des systèmes financiers durables, à mobiliser davantage de financements publics et à attirer les investissements privés pour contribuer à la réalisation des priorités nationales.

39. Les points d'action et les recommandations sont les suivants :

a) Les investissements et les activités de soutien des capacités qui viennent consolider les efforts des pays pour mobiliser et gérer les ressources pour le développement durable – nationales et internationales, publiques et privées – doivent être renforcés, en particulier pour les pays ayant le moins de ressources et les capacités les plus limitées ;

b) Lorsqu'elles sont déjà en place, les politiques nationales de coopération pour le développement et les politiques et pratiques connexes doivent éclairer la conception et l'utilisation de cadres de financement nationaux intégrés ; une meilleure compréhension et application de ces cadres devrait permettre d'améliorer la qualité, l'efficacité et la portée de la coopération pour le développement ;

c) La coopération pour le développement axée sur la mobilisation des ressources nationales peut être mieux coordonnée et il est possible d'en accroître la pertinence grâce à des engagements plus fermes en faveur de l'appropriation des programmes par les pays ; à des données factuelles solides concernant les moyens de soutien les plus efficaces en fonction du contexte ; et à des mesures visant à améliorer l'équité des systèmes fiscaux ;

d) L'appui à un environnement favorable au développement du secteur privé à l'échelle nationale doit être mieux harmonisé avec les priorités et les réalités du pays et guidé par une meilleure base de données factuelles sur les activités de coopération pour le développement ;

e) La coopération pour le développement doit contribuer à renforcer les éléments clés du financement local, notamment la génération de ses propres recettes, la gestion des actifs et des finances, et la capacité au niveau local de tirer parti des sources publiques et privées de financement à long terme du développement durable.

#### **IV. Renforcer la résilience grâce à une coopération pour le développement tenant compte des risques et du climat**

40. L'un des messages les plus forts du Forum 2018 a été que la coopération pour le développement devait mieux tenir compte des risques, être plus résiliente et mieux s'articuler avec l'action climatique. La Stratégie 2018-2021 pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 met également l'accent sur l'amélioration des synergies entre coopération pour le développement, résilience et action climatique. Le lien inhérent entre l'action climatique et la réduction des risques de catastrophe nécessite des approches politiques cohérentes qui intègrent les priorités liées à la réalisation du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai et qui mobilisent les parties

prenantes de la coopération pour le développement autour d'une action coordonnée, ciblée et dirigée par les pays. Les tendances générales sont exposées ci-après.

### Réduction des risques de catastrophe

41. Au niveau mondial, la cible F du cadre de Sendai exige un renforcement substantiel de la coopération internationale en faveur des pays en développement afin d'appuyer l'action qu'ils mènent au niveau national pour réduire les risques de catastrophe. Cependant, les nouveaux risques surgissent à un rythme plus rapide que celui des efforts faits pour les réduire (voir [A/74/248](#)). Selon des données récentes du Comité d'aide au développement, l'appui à la réduction des risques de catastrophe ne représentait que 3,8 % de l'aide totale au développement entre 2005 et 2017<sup>27</sup>. La plupart des financements sont allés à des activités ex post, au détriment des mesures ex ante telles que la lutte contre les vulnérabilités sous-jacentes contribuant aux catastrophes ainsi que l'amélioration de la résilience grâce au renforcement des systèmes de santé ou des infrastructures essentielles<sup>28</sup>. Étant donné la rareté des données fiables concernant spécifiquement l'appui à la réduction des risques de catastrophe, le Comité a élaboré un marqueur politique pour mieux mesurer et prendre en compte la coopération pour le développement visant la réduction des risques de catastrophe.

42. Beaucoup a été fait au niveau régional pour renforcer l'état de préparation aux catastrophes et mettre en commun les meilleures pratiques, notamment grâce à la coopération Sud-Sud. Par exemple, le Centre d'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est encourage activement la coopération régionale sous la forme de conseils politiques, de recherches, d'apprentissage stratégique et de partage d'informations en vue d'une réduction effective des risques de catastrophe. La région attache également une importance croissante à la réalisation d'exercices communs visant à améliorer la préparation aux catastrophes grâce au renforcement des capacités de gestion des risques<sup>29</sup> et à des approches globales des insécurités en matière d'eau, de nourriture et de santé liées aux catastrophes<sup>30</sup>.

43. Le développement et le transfert de technologies dans le cadre de la coopération pour le développement demeurent essentiels pour aider les pays à faire face aux risques et à renforcer leur résilience. Les recherches ont montré l'utilité des systèmes d'alerte rapide « de bout en bout » appuyés par la technologie pour réduire les risques et améliorer l'intervention en cas de catastrophe. Les véhicules aériens téléguidés (drones) peuvent contribuer à la préparation aux catastrophes par la surveillance, la mesure et la cartographie des risques. La technologie de la chaîne de blocs a démontré son utilité dans des situations d'urgence pour les transferts en espèces et l'identification des personnes. En s'appuyant sur les innovations technologiques, les États peuvent être mieux à même d'anticiper la menace croissante des catastrophes dues au changement climatique, de s'y préparer et d'y faire face. Le déploiement et l'adoption de ces technologies doivent être adaptés aux contextes et aux capacités des pays.

<sup>27</sup> OCDE, *Assessing the Real Cost of Disasters: The Need for Better Evidence, OECD Reviews of Risk Management Policies* (Paris, 2018).

<sup>28</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction 2019* (Genève, 2019).

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Centre de coordination de l'assistance humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la gestion des catastrophes, *ASEAN Risk Monitor and Disaster Management Review (ARMOR)* (Jakarta, 2018).

## Action climatique

44. La cible 13.2 des objectifs de développement durable prône l'incorporation de mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales, tandis que la cible 13.a prévoit de mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement.

45. Les niveaux globaux de l'aide publique au développement en faveur de la durabilité environnementale et de la lutte contre le changement climatique sont en augmentation et certains pays se détachent, notamment la France, l'Allemagne, l'Islande et le Japon. Les membres du Comité d'aide au développement sont également d'importants bailleurs de fonds par l'intermédiaire des fonds et banques multilatérales de développement, notamment dans le cadre des opérations de reconstitution des capitaux, qui jouent un rôle clé dans le financement de grands projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets<sup>31</sup>. En février 2020 par exemple, le Fonds vert pour le climat avait levé 8,2 milliards de dollars de contributions confirmées<sup>32</sup>. La biodiversité et, en particulier, les océans suscitent un intérêt croissant parmi les membres du Comité, bien que partant généralement d'un niveau très bas<sup>33</sup>.

46. L'atténuation des effets des changements climatiques focalise l'attention, reléguant parfois au second plan d'autres problèmes critiques liés au climat, tels que la pollution et la désertification. Le financement de l'adaptation aux changements climatiques reste problématique. Selon les derniers rapports, environ 93 % du financement de l'action climatique est alloué aux efforts d'atténuation, tandis que 5 % des fonds fléchés sont consacrés à l'adaptation<sup>34</sup>. Cette tendance persiste alors même que le rendement global des investissements dans l'amélioration de la résilience est très élevé. Chaque dollar investi dans l'adaptation peut se traduire par un avantage économique net de l'ordre de 2 à 10 dollars<sup>35</sup>. Il peut être judicieux d'ajuster la manière dont les institutions financières internationales choisissent les projets à financer et évaluent l'éligibilité.

47. Malgré les progrès accomplis, de nombreux acteurs de la coopération pour le développement n'ont toujours pas de stratégies et d'incitations appropriées pour mettre leurs activités en conformité avec l'Accord de Paris et l'aide publique au développement continue d'être utilisée pour soutenir des activités préjudiciables à l'environnement, telles que l'énergie à base de combustibles fossiles<sup>36</sup>.

### **Améliorer la planification et l'action intégrées à l'appui du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)**

48. Les politiques nationales de coopération pour le développement et les stratégies nationales de développement durable contribuent à guider les pays et à orienter la

<sup>31</sup> OCDE, *Coopération pour le développement 2019 : Un avenir plus juste, plus vert et plus sûr* (Paris, 2019).

<sup>32</sup> Voir [www.greenclimate.fund/about/resource-mobilisation/irm](http://www.greenclimate.fund/about/resource-mobilisation/irm).

<sup>33</sup> OCDE, *Greening Development Cooperation: Lessons from the OECD Development Assistance Committee*, The Development Dimension Series (Paris, 2019).

<sup>34</sup> Barbara Buchner, « Global landscape of climate finance 2019 », novembre 2019.

<sup>35</sup> Commission mondiale sur l'adaptation, *Adapt Now: A Global Call for Leadership on Climate Resilience* (2019).

<sup>36</sup> OCDE, *Aligning Development Co-operation and Climate Action: The Only Way Forward*, The Development Dimension Series (Paris, 2019).

coopération internationale au service du développement. Toutefois, il est possible d'accorder mieux encore ces politiques et stratégies avec les stratégies et plans de réduction des risques climatiques et des risques de catastrophes pour garantir des résultats effectifs, apporter de la cohérence, renforcer l'appropriation par les pays, donner des orientations claires et ouvrir des possibilités de collaboration entre les acteurs de la coopération au service du développement aux fins de l'action climatique et de la réduction des risques de catastrophe.

49. En mai 2019, 91 pays indiquaient avoir élaboré des stratégies de réduction des risques de catastrophe conformément à la cible E du cadre de Sendai (voir [A/74/248](#)). En septembre 2019, plus de 90 pays en développement préparaient des plans d'adaptation nationaux. Presque toutes les parties à l'accord de Paris (184 des 197 parties) avaient soumis leur contribution déterminée au niveau national et 53 pays, dont les pays les plus industrialisés, travaillaient sur des stratégies à long terme<sup>37</sup>.

50. Le financement demeure l'un des grands défis pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. L'harmonisation des objectifs nationaux en matière de climat et de réduction des risques de catastrophe avec les politiques et pratiques de coopération au service du développement est l'occasion d'allouer les ressources nécessaires à des priorités clairement identifiées. Cependant, de nombreux pays n'ont pas encore mis en place de politiques nationales de coopération pour le développement et on ne sait pas vraiment si les cadres de planification, les outils et les stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'action climatique sont pris en compte dans les politiques nationales de coopération pour le développement et les stratégies nationales de développement durable.

51. Outre l'harmonisation du soutien aux priorités nationales et aux capacités des pays, les acteurs du développement devraient également élargir leur champ d'action au-delà des domaines traditionnels de la coopération au service du développement pour traiter de domaines tels que les forêts, la biodiversité et les océans, qui sont essentiels à la réduction des risques de catastrophe et à l'action climatique. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire restent des modalités dynamiques qui mettent en avant l'innovation dans les domaines de l'agriculture, des énergies renouvelables et des ressources en eau, entre autres.

52. Des solutions pour une meilleure harmonisation entre les politiques de réduction des risques climatiques et des risques de catastrophes et la coopération pour le développement peuvent être proposées au niveau régional. Depuis 2010, certains petits États insulaires en développement du Pacifique ont élaboré des plans d'action nationaux communs pour renforcer la cohérence entre les politiques de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. Sur cette base, ils ont défini un Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique qui fait référence. Il permet de mobiliser et de garantir un soutien approprié, fourni en temps utile et s'inscrivant dans la durée de manière adaptée aux besoins et aux priorités définis par les pays insulaires du Pacifique.

53. Alors que la gravité des catastrophes ne cesse de croître, les villes et les communautés deviennent les principaux acteurs d'une coopération pour le développement tenant compte des risques et du climat. Ainsi, à Dar es Salaam, en République-Unie de Tanzanie, les partenaires de la coopération au service du développement – établissements universitaires et organisations non gouvernementales locales, Commission nationale pour la science et la technologie, Société nationale de la Croix-Rouge, Banque mondiale et acteurs locaux – ont lancé

<sup>37</sup> Alister Doyle, *The Heat is On: Taking Stock of Global Climate Ambition – NDC Global Outlook Report 2019* (PNUD et secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2019).

un vaste projet de cartographie des risques couvrant environ 3,5 millions d'habitants de la ville, en appui au plan de préparation ex ante aux situations d'urgence<sup>38</sup>. L'autonomisation des acteurs locaux grâce à la coopération au service du développement peut permettre des actions innovantes et réactives en matière de changements climatiques et de catastrophes.

54. Les points d'action et les recommandations sont les suivants :

a) Tous les pays peuvent et doivent faire davantage pour renforcer l'harmonisation des politiques et des pratiques de coopération pour le développement avec les engagements financiers et non financiers découlant de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai. Il s'agit notamment de veiller à ce que la coopération au service du développement soit plus souple et plus réactive face aux défis en évolution constante que posent les changements climatiques et les risques de catastrophe ;

b) Il faudrait s'inspirer des nouvelles approches associant action climatique et réduction des risques de catastrophe pour améliorer l'efficacité de la coopération au service du développement, notamment grâce à la coopération régionale, à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, afin de favoriser l'innovation et l'action à une plus grande échelle ;

c) Pour intervenir rapidement et efficacement face aux catastrophes résultant des changements climatiques, il faut améliorer les transferts de technologie et leur assimilation dans les pays en développement, notamment par un renforcement des capacités ;

d) La coopération au développement devrait favoriser une innovation au niveau local qui donne à toutes les parties prenantes les moyens d'élaborer des solutions locales pour l'action climatique et la réduction des risques de catastrophe.

## **V. Soutenir le renforcement des capacités et systèmes nationaux de données et de statistique pour le développement durable**

55. Selon les conclusions du Forum de 2018, le soutien sur le plan des investissements et des capacités doit être intensifié pour renforcer la capacité des pays en matière de données et de statistiques et faciliter ainsi la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités menées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Pour avancer sans faire de laissés-pour-compte, il faut disposer de données de haute qualité, suffisamment ventilées à tous les niveaux, et pouvoir diffuser et utiliser ces données avec efficacité. La présente section traite des avancées les plus récentes dans les efforts visant à stimuler la coopération au service du développement, les investissements et les partenariats en matière de statistique nationale, et met en évidence les domaines d'action future.

56. Les 689 millions de dollars d'aide publique au développement consacrés en 2017 aux données et à la statistique ne représentaient que la moitié du montant nécessaire à la mise en œuvre complète du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable. En 2019, seules 89 stratégies nationales de développement de la statistique étaient entièrement financées, principalement dans les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire supérieur. Ce sous-investissement chronique et persistant freine la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays, d'autant que la coopération pour le développement en matière de

<sup>38</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction 2019* (Genève, 2019).



données semble souvent liée aux investissements des donateurs plutôt qu'au renforcement des capacités nationales au sens large<sup>39</sup>.

57. Les statistiques démographiques et sociales sont la cible privilégiée de la coopération pour le développement : elles représentaient 35 % du total des engagements prévisionnels en 2017, ce qui s'explique en partie par l'appui apporté au cycle de recensement de 2020. L'appui aux statistiques environnementales et multisectorielles a diminué, passant de 14 % en 2016 à 8 % en 2017, ce qui a des conséquences particulièrement importantes pour les petits États insulaires en développement, dont seul un petit nombre dispose d'une stratégie nationale de développement de la statistique entièrement financée et mise en œuvre<sup>40</sup>.

58. Les projets de coopération pour le développement soutiennent de plus en plus les statistiques relatives à la situation comparée des femmes et des hommes. Parmi les donateurs bilatéraux, 11 % des engagements pris en matière de statistiques entre 2015 et 2017 concernaient des données sur le genre, contre seulement 3 % de ceux pris entre 2010 et 2012<sup>41</sup>. Des engagements plus forts en matière de coopération pour le développement seront nécessaires pour soutenir cette tendance, étant donné la persistance de lacunes importantes concernant les indicateurs spécifiques au genre<sup>42</sup>.

59. Au cours de la dernière décennie, les donateurs ont fait un effort important pour renforcer les capacités des pays en développement et leur apporter un soutien technique en matière de données et de statistiques sur le handicap. Néanmoins, le manque persistant de données comparables et fiables continue de poser problème dans ce domaine.

#### **Amélioration des compétences et des outils des autorités et organismes nationaux de statistique**

60. La production de données statistiques sur plus de 200 indicateurs des objectifs de développement durable fait peser une lourde charge sur les pays, en particulier ceux dont les capacités sont faibles et la vulnérabilité élevée. La plupart des pays ne collectent pas régulièrement les données relatives à plus de la moitié des indicateurs des objectifs<sup>43</sup>. Quoique le suivi de la réalisation des objectifs soit très important, l'accent mis sur cet aspect pourrait mettre à rude épreuve les systèmes statistiques nationaux qui ont déjà du mal à améliorer les sources de données et les statistiques traditionnelles<sup>44</sup>.

61. Le manque de données ventilées aux niveaux national et infranational est un défi commun. La rareté des données et la taille limitée des échantillons des lots de données existants compliquent la détection et le suivi de la situation des personnes les plus défavorisées. Les outils traditionnels de collecte de données sont souvent conçus pour évaluer les résultats nationaux globaux à l'aide de méthodes qui se prêtent difficilement à une analyse approfondie des groupes de population. En outre, les personnes qui sont laissées pour compte sont souvent les moins susceptibles d'être recensées et prises en compte dans les statistiques nationales. Des difficultés

<sup>39</sup> Secrétariat du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, « The partner report on support to statistics : PRESS 2019 », 2019.

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Jennifer Ross, dir., *Making Every Woman and Girl Count: 2018 Annual Report – Implementation Phase* (New York, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, 2019).

<sup>43</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable 2019*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 19.I.6.

<sup>44</sup> Bern Network, « The Bern Network: a global alliance to strengthen development data – financing more and better data to achieve the SDGs », juillet 2019.

politiques et pratiques peuvent entraver les tentatives d'identification des personnes victimes d'inégalités et de discrimination<sup>45</sup>.

62. Le renforcement des capacités statistiques nationales devrait permettre d'élaborer des politiques plus réactives et plus inclusives, en particulier lorsqu'elles s'appuient sur un processus de consultation global et que les autorités statistiques nationales jouent un rôle visible. En encourageant la production de données statistiques de haute qualité, conformément aux normes internationales, il est possible de produire de manière durable des informations objectives sur les groupes vulnérables.

63. Les organismes nationaux de statistiques, parce qu'ils font le lien entre données de qualité et élaboration des politiques et assurent la collecte et la communication des données relatives aux indicateurs des objectifs de développement durable, s'avèrent des acteurs essentiels qui ont besoin de ressources garanties et participent de plus en plus à la coopération internationale. Cet aspect est particulièrement important pour ce qui est des nouveaux outils et compétences nécessaires dans un écosystème de données en pleine expansion. Il s'agit notamment de créer des pôles de connaissances qui peuvent accueillir des activités régulières, animer des réseaux d'experts et favoriser le dialogue entre producteurs et utilisateurs de données.

64. Avec l'émergence de nouveaux acteurs et outils de plus en plus diversifiés, les systèmes statistiques nationaux doivent apprendre à innover, se moderniser et s'adapter. Les mégadonnées, y compris les informations géospatiales, offrent d'énormes possibilités pour combler les lacunes en matière de données, mais leur exploitation nécessite des compétences et des ressources appropriées. Les plateformes numériques, la production participative et les technologies mobiles et en nuage peuvent fournir des moyens peu coûteux de collecter des données tout en faisant participer les communautés marginalisées au Programme 2030<sup>46</sup>. Toutefois, leur utilisation ne va pas sans poser problème et nécessite d'investir dans les capacités et de créer un cadre institutionnel adéquat afin de tirer pleinement parti des possibilités de ces sources et outils et d'en atténuer les risques.

65. Le personnel des systèmes statistiques nationaux doit acquérir les compétences d'experts en mégadonnées afin de relier, d'intégrer et d'analyser de grandes quantités de données provenant de différentes sources. Les algorithmes pilotés par les données pour l'amélioration de la prestation de services, l'apprentissage automatique et la technologie prédictive sont autant d'innovations grâce auxquelles différentes communautés d'expertise peuvent contribuer au progrès. Parallèlement à ces efforts, il faut moderniser l'infrastructure technologique des organismes de statistique et de l'ensemble de l'État afin que les sources de données administratives et les autres sources ainsi que les nouveaux outils techniques appuient non seulement le travail statistique, mais aussi l'élaboration des politiques publiques et la prestation de services.

#### **Mise en place de partenariats innovants en matière de données et de statistiques, y compris concernant les nouvelles sources de données**

66. Des mécanismes innovants de financement des statistiques apparaissent à l'appui des pays en développement. Le Réseau de Berne sur les données de financement en vue du développement préconise une alliance mondiale et multipartite qui garantirait la qualité du financement des données relatives au développement, notamment par un meilleur recensement des besoins, une amélioration des

<sup>45</sup> *Leaving No One Behind: a UNSDG Operational Guide for UN Country Teams*, version provisoire, 18 mars 2019.

<sup>46</sup> Ibid.

investissements, une meilleure coordination sur le terrain et une meilleure coordination du financement national et du soutien financier externe au niveau des pays. Le réseau a l'intention de proposer un cadre de financement et des initiatives de soutien à l'occasion du Forum mondial des Nations Unies sur les données en 2020 afin de mieux harmoniser et consolider les solutions de financement avec les programmes statistiques nationaux.

67. Une multitude de nouvelles initiatives apportent des enseignements et des résultats essentiels en ce qui concerne la création de partenariats relatifs aux données et aux statistiques. Lancée en 2019, l'initiative Data for now, qui réunit le Département des affaires économiques et sociales, le Partenariat mondial pour les données du développement durable, le Réseau des solutions pour le développement durable et la Banque mondiale, vise à accroître l'utilisation durable de méthodes et d'outils solides qui améliorent l'à-propos, la couverture et la qualité des données relatives aux objectifs de développement durable grâce à la collaboration, au développement de partenariats, au soutien technique, au renforcement des capacités et au partage d'informations. La Plateforme mondiale des Nations Unies est un autre partenariat novateur axé sur les données : elle repose sur un écosystème de services en nuage et vise à soutenir la collaboration internationale pour l'élaboration de la statistique officielle et la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, en s'appuyant sur un large éventail de jeux de données et de ressources des secteurs public et privé, notamment ceux des grandes entreprises technologiques mondiales.

68. La création de centres de connaissance et de renforcement des capacités, en partenariat avec les autorités statistiques de certains pays, semble être une pratique prometteuse. Par exemple, le Centre mondial d'excellence en matière de statistiques genrées, situé au Mexique, est une plateforme qui réunit l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et des experts mondiaux pour la collaboration, le partage des connaissances et l'innovation en matière de statistiques genrées. Ces centres peuvent soutenir les efforts nationaux par le partage des connaissances et des meilleures pratiques, la formation des experts nationaux, la promotion du rôle des statistiques dans des domaines politiques particuliers et l'innovation méthodologique, notamment concernant l'utilisation de nouvelles sources de données et de nouveaux outils, au service des priorités des pays.

69. Dans le cadre des partenariats innovants visant à améliorer les données, un principe essentiel devrait être de garantir que les bénéficiaires des projets soient effectivement associés à la collecte et à l'analyse des données. Pour cela, il est possible de créer des espaces ouverts aux différentes parties prenantes, dont les organisations et associations qui représentent les personnes qui risquent d'être laissées pour compte. Le point de vue et le vécu des enfants et des jeunes devraient être intégrés dans cette collecte et cette analyse participatives des données.

70. Les points d'action et les recommandations sont les suivants :

a) Pour relever les défis liés aux données afin de progresser dans la réalisation du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai, il faut faire un effort majeur de renforcement des capacités et de soutien financier aux pays en développement ;

b) La coopération au service du développement, sous toutes ses formes, devrait contribuer au renforcement et à la modernisation des systèmes statistiques nationaux en fonction de l'évolution des besoins des pays et des programmes statistiques nationaux, notamment pour combler les lacunes critiques dans la qualité des données traditionnelles ;

c) La coopération pour le développement peut aider les systèmes statistiques nationaux à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les nouvelles technologies et l'évolution de l'écosystème des données ;

d) La coopération pour le développement devrait contribuer à la mise en valeur et à l'amplification de partenariats innovants en matière de données et de statistique, notamment grâce aux centres d'excellence, qui facilitent l'assistance technique, l'échange de bonnes pratiques et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

## **VI. Renforcement de la confiance et obtention de résultats par la consultation, le suivi et l'évaluation**

71. Selon les conclusions du Forum de 2018, les acteurs de la coopération pour le développement devraient accorder davantage d'attention aux moyens de renforcer la participation aux fins du développement durable et tirer parti de l'innovation pour ce faire. Permettre aux différents acteurs, des parlements à la société civile et au secteur privé, de s'engager véritablement dans la coopération au service du développement et dans l'action, contribue au renforcement des capacités collectives et à l'amélioration de la confiance dans les processus nationaux de développement durable à tous les niveaux. Il s'agit notamment du suivi, de l'examen et de l'évaluation de l'effet de la coopération pour le développement, qui favorisent la transparence et la responsabilité globales et aident à mettre en lumière, pour la renforcer, sa contribution particulière au développement durable.

### **Processus de consultation, de renforcement des capacités et d'examen utiles et transparents avec les parties prenantes**

72. Dans un contexte de priorités concurrentes en matière de coopération pour le développement et d'évolution constante des défis du développement durable, les États doivent faire participer tous les partenaires du développement à la mise en œuvre, à l'examen et au suivi des progrès des pays sur la voie du développement durable. Si la transparence et la responsabilité sont insuffisantes et ne s'améliorent pas, le scepticisme à l'égard de la coopération pour le développement risque de croître, au détriment des perspectives de développement durable. La prise en compte de points de vue essentiels à une consultation et à un examen véritables permet non seulement de renforcer l'appropriation du Programme 2030 par le grand public, mais aussi d'accroître la confiance et de promouvoir de meilleurs résultats grâce à l'expertise des différents acteurs.

73. En excluant de leurs processus de consultation et de suivi et de leurs activités les puissants moteurs du développement durable que sont les jeunes, les personnes âgées et les migrants, les acteurs de la coopération pour le développement se tirent une balle dans le pied. Les jeunes constituent un groupe essentiel, en particulier dans les pays en développement où l'augmentation de ce segment de la population est spécialement rapide ; leur apport potentiel devrait être pris en compte dans les pays les moins avancés, dont la population globale (tous pays confondus) augmente 2,5 fois plus vite que la population du reste du monde et devrait doubler pour atteindre 1,9 milliard de personnes d'ici 2050. Dans d'autres régions, le nombre de personnes âgées est en augmentation, ce qui a des conséquences sur la structure des économies et des sociétés. Les récents niveaux élevés de migration internationale – estimés à 272 millions de personnes en 2019 – ont également démontré la nécessité d'accorder une plus grande attention aux besoins et aux capacités des migrants dans le cadre des efforts de développement durable.

74. Du fait de leur importance en matière de responsabilité et de contrôle, les parlementaires ont un rôle vital à jouer en soutenant des approches de la coopération au service du développement participatives, mobilisant toute l'administration et l'ensemble de la société. Néanmoins, seuls 39 % des pays ayant des politiques de coopération pour le développement soumettent officiellement ces politiques à leur parlement avant de les mettre en œuvre et le nombre de pays qui présentent au parlement des rapports d'avancement sur les politiques de coopération pour le développement a baissé depuis 2018.

75. Les projets de coopération pour le développement qui mobilisent le secteur privé doivent davantage tenir compte des points de vue des parties prenantes nationales pour garantir des résultats en matière de développement durable. L'ouverture au plus grand nombre de la consultation et du suivi en la matière pose diverses difficultés. Il s'agit notamment de l'absence de garanties concernant l'utilisation des ressources publiques, de l'attention insuffisante accordée aux résultats concrets, en particulier ceux qui profitent aux personnes les plus défavorisées, et des limites de la transparence, de l'application du principe de responsabilité et de l'évaluation des projets connexes. Selon une étude portant sur 919 projets de coopération pour le développement liés au secteur privé, seuls 13 % de ces projets ont fait appel aux gouvernements nationaux et encore moins à d'autres parties prenantes. Seule une faible proportion des projets étudiés (pas plus de 5 %) faisait explicitement référence aux zones rurales, isolées ou mal desservies ou aux objectifs consistant à cibler les populations pauvres ou à faible revenu ou à profiter aux femmes<sup>47</sup>.

76. Les mécanismes nationaux qui permettent de tenir les acteurs responsables peuvent renforcer la confiance entre les États, les acteurs et bénéficiaires nationaux et leurs partenaires de développement. À cet égard, les forums nationaux pour la coopération en matière de développement peuvent être pour les partenaires un lieu de discussion des problèmes, d'examen des progrès réalisés et d'apprentissage mutuel. Les données de l'enquête de 2020 montrent qu'environ la moitié des pays en développement interrogés organisent de tels forums et que 82 % d'entre eux considèrent que ces forums sont assez efficaces ou très efficaces pour atteindre leur objectif ; une majorité des répondants estiment que ces forums peuvent contribuer à instaurer la confiance entre les partenaires.

77. Toutefois, pour être efficaces, ces forums doivent être largement ouverts à tous et offrir de véritables possibilités d'application du principe de responsabilité, de transparence et de suivi des résultats. L'expérience montre que nombre de ces forums, multipartites en théorie, ne mobilisent en réalité qu'un éventail restreint de parties prenantes – principalement des acteurs étatiques et des partenaires de la coopération internationale pour le développement – et non pas l'ensemble des acteurs<sup>48</sup>. Étant donné la diversité croissante des acteurs de la coopération pour le développement, la nécessité de renforcer la mobilisation d'autres parties prenantes dans les travaux des forums pourrait constituer une priorité pour les partenaires de la coopération au service du développement.

78. Les forums sont également une instance d'examen des progrès réalisés au regard des objectifs fixés. L'utilisation d'objectifs dans le cadre des politiques nationales de coopération pour le développement est fondamentale pour suivre et examiner efficacement les progrès de leur mise en œuvre. Les parties prenantes ont un grand

---

<sup>47</sup> Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, « Effective private sector engagement cooperation through development cooperation », Document de réflexion en vue des consultations, 2019.

<sup>48</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « DCF survey findings report: national mutual accountability and transparency in development cooperation », mai 2018.

rôle à jouer à cet égard. Le suivi et l'examen des progrès dépendent également du degré d'efficacité et d'exhaustivité des systèmes d'information sur la coopération au service du développement. Nombreuses sont les politiques nationales de coopération pour le développement et les instances connexes qui continuent de se concentrer avant tout sur les résultats obtenus par les ministères et dans une moindre mesure, sur ceux obtenus par les autres acteurs au regard des objectifs fixés. Par conséquent, les systèmes d'information sur la coopération au service du développement sont parfois limités à un petit nombre de cibles concernant un petit nombre d'acteurs sans pour autant refléter ni appuyer le dynamisme croissant des acteurs et des activités de la coopération au service du développement.

### **Possibilités inclusives de renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage de la coopération pour le développement à tous les niveaux**

79. Les examens nationaux volontaires sont devenus un outil majeur pour l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030. Depuis 2016, 142 pays ont présenté un examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ces examens montrent que le manque de données et de rapports sur les moyens de mise en œuvre, dont la coopération pour le développement, ainsi que la désagrégation des données, restent des défis importants pour de nombreux pays, sinon pour tous. C'est pourquoi le Forum 2018, dans son étude d'enquête, a recommandé aux pays de s'appuyer sur les consultations multipartites et les évaluations qu'ils mènent pour la préparation et le suivi des examens nationaux volontaires. Dans son rapport de suivi, le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement a montré qu'environ la moitié des pays de programme étudiés utilisaient les évaluations mutuelles pour étayer leurs travaux.

80. La cinquième session de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés se tiendra à Doha en 2021. Les acteurs de la coopération au service du développement pourraient profiter de la Conférence et de ses préparatifs pour relever les défis actuels et émergents auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, notamment les graves obstacles structurels au développement durable, la grande vulnérabilité aux chocs économiques et environnementaux, de faibles niveaux de capital humain et une croissance démographique rapide. S'appuyant sur des travaux préparatoires qui intègrent des examens de fond aux niveaux national, régional et mondial mobilisant toutes les parties prenantes, la Conférence se conclura par un nouveau programme d'action décennal pour les pays les moins avancés qui coïncidera avec la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

81. Le contexte mondial complexe contribue à accentuer les difficultés de la coopération internationale pour le développement. Toutefois, les différents acteurs s'attachent avec détermination à appliquer certaines de ses normes centrales tout en adaptant les politiques et les pratiques pour obtenir des résultats dans le cadre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai. Le présent rapport a mis en évidence ces tendances générales et recensé les domaines clés dans lesquels l'intensification des efforts de coopération pour le développement pourrait accélérer les progrès vers le développement durable, là où la coopération au service du développement pourrait changer la donne dans la décennie d'action. Le Forum conserve son rôle unique de plateforme mondiale des Nations Unies pour un examen factuel, équilibré et ouvert à tous de ces dernières tendances, des progrès et des nouveaux enjeux de la coopération internationale au service du développement et de leur effet. La session orientée vers l'action de 2020 sera l'occasion de scruter l'horizon et de recenser et promouvoir les meilleures pratiques et les innovations réussies de tous les acteurs et parties prenantes afin de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

82. Les points d'action et les recommandations sont les suivants :

a) Le renforcement de la consultation, du suivi et de l'examen de la coopération pour le développement avec toutes les parties prenantes pourrait améliorer la transparence et la responsabilité en ce qui concerne l'appui aux priorités de développement durable des pays, en renforçant la confiance et en améliorant la durabilité des résultats ;

b) Les acteurs clés, tels que les parlementaires, la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes et les autorités locales, entre autres, doivent être mobilisés de manière véritable et systématique ;

c) Il est nécessaire de renforcer la responsabilité en ce qui concerne la consultation, le suivi et l'examen de l'engagement du secteur privé afin de veiller à ce qu'il contribue à l'éradication de la pauvreté et au développement durable ;

d) Le soutien aux forums nationaux de coopération au développement pourrait être renforcé grâce à une participation générale qui reflète fidèlement la réalité de la coopération pour le développement d'aujourd'hui et à des systèmes de données et d'information solides permettant de suivre les progrès et d'en discuter ;

e) La Conférence ministérielle offre aux acteurs de la coopération pour le développement l'occasion de renforcer leurs engagements pour aider les plus défavorisés en premier lieu, notamment grâce à des modalités, des activités et des partenariats innovants en faveur des pays les moins avancés ;

f) Le Forum aura pour rôle essentiel de rassembler la diversité croissante des acteurs de la coopération pour le développement et d'indiquer la voie à suivre à l'avenir en ayant conscience des difficultés et en étant prêt à tirer parti des possibilités.

---